

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU NORD  
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	52	59
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 23/05/2024		
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> <b>11 JUIN 2024</b>		
<u>DEPOT-EN PREFECTURE</u> <b>11 JUIN 2024</b>		
validation du programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)		

**SEANCE DU 5 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 juin, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la fabrique de Mormal à Wargnies le Grand, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Mazingue.

**Etaient présent(e)s** : M.Philippe EUSTACHE, M.Henry-Louis BOURGOIS, Mme Francine CAUCHETEUX\*\*\*\* M.René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M.Philippe SARRAUTE, M.André DUCARNE\*\*\*\*, M.Bertrand FLAMENT, M.Jean-Marie COUSIN, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER\*, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M.Gautier MEAUSOONE, M.Denis LEFEBVRE, M.Benoit GUIOST, Mme Sabine KOLASA, M.Alain GERARD\*\*, M.Yves LIENARD, M.Anthony VIENNE, M.Yohann LECERF, M.Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M.François ERLEM, Mme Françoise DUPUITS, M.Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M.Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M.Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M.Jean-Claude BONNIN, M.Alain MICHAUX, M.Jean-Noël BRICHANT, M.Dominique QUINZIN, M.Frédéric ROMAIN, M.Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M.Jean-Pierre MAZINGUE\*\*\*, Mme Roxane GHYS, M.Vincent DUSSART, M.David BEAUMONT, M.Jean-Baptiste GUIOT, Mme Anita LEFEVRE, M.Claude BLOMME, M.Christian BASSEZ, Mme Magali SAUCEZ, Mme Chantal JACMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, M.André FREHAUT, M.Olivier DELHAYE

**Etaient excusé(es)** : Mme Francine CAUCHETEUX, M.Guillaume LESOURD, M.Dominique FONTAINE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Alexandra LERCH, M.Frédéric CARRE, M.Luc BERTAUX, M.Jean-Philippe MICHEL, M.François RONCHIN, Mme Catherine MOREL,

**Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s** : M.Georges BROXER, M.Thierry SOSZYNSKI, M.Eric HIROUX, M.Didier ROGEAU

**Etaient excusé(e)s avant donné procuration** : M.Christophe LEGROUX, Mme Carine FREHAUT, M.Nicolas RUTER, M.Freddy DOLPHIN, M.Jean-Pierre NOEL, M.Patrick PIANA, M.Olivier YZANIC,\*

Mme Hélène Dumortier est arrivée après le vote de la délibération 49-2024

\*\*M.Alain Gérard est arrivé après le vote de la délibération 47-2024

\*\*\* Mme Roxane Ghys est arrivée après le vote de la délibération 56-2024

\*\*\*Monsieur Jean-Pierre Mazingue a quitté la séance pour les délibérations 53-2024 et 54-2024.

\*\*\*\*Mme Francine Caucheteux est arrivée après le vote de la délibération 61-2024

\*\*\*\*\* M.André Ducarne est parti après le vote de la délibération 70-2024

## **Délibération n° 61-2024**

**Objet :** validation du programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Le pays de Mormal a lancé le projet de création d'un programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur son territoire depuis le 30 Juin 2021. Rendu obligatoire suite à la loi Grenelle 2 de Juillet 2010, il est réglementé par le décret n°2015-662 du 10 Juin 2015. Ce décret indique les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA.

Le but du PLPDMA est de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire afin de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de réduction des déchets.

L'accompagnement par l'ADEME (agence de transition écologique) des PLPDMA vise à atteindre un objectif de baisse des ordures ménagères et assimilés.

Le PLPDMA est un document officiel que chaque collectivité territoriale responsable de la collecte des déchets ménagers doit rédiger.

Il indique les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le recrutement d'un animateur a été nécessaire pour la mise en place, le suivi, l'animation et la coordination du programme d'actions : éco-gestes, compostage, poules, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi, cafés réparation, stop pub, ressourcerie, consommation responsable, économie circulaire...

Trois commissions consultatives d'élaboration et de suivi du PLPDMA ont eu lieu en avril, juin et décembre 2023 pour préparer ce document et décider des axes, objectifs et actions qui le composeront. Les membres de cette commission, délibérés le 22 juin 2022, sont acteurs locaux et élus représentant différentes instances du territoire.

L'engagement du Pays de Mormal dans ce programme de prévention et de réduction des déchets se déroulera sur six années. Ainsi, six axes ont été déterminés en s'inspirant du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de la Région des hauts-de-France : faire preuve d'éco exemplarité, réduire les déchets verts en déchetterie et tri des bio-déchets, lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser la consommation responsable, mettre l'accent sur le réemploi et sensibiliser à la prévention des déchets.

Les objectifs d'ici 2030 sont : sortir 20% des bio-déchets des ordures ménagères, baisser de 15% l'apport de déchets verts en déchetterie, diminuer le gaspillage alimentaire de moitié, baisser le nombre d'emballages de la poubelle de tri de 50%, atteindre un taux de recyclage de 50%, réduire de moitié les ordures ménagères, baisser de 10 % le tonnage d'encombrants amené en déchetterie, porter la part de réemploi à plus de 5%, et enfin réduire de 5% les déchets d'activités économiques. Les différentes actions permettront ainsi de viser la diminution de 13% de l'ensemble des déchets ménagers d'ici 2029 par rapport aux tonnages de 2010.

16 actions suivant les axes présentés précédemment permettront d'atteindre ces différents objectifs d'ici la fin du PLPDMA : développer le compostage partagé, organiser des « donneries », mise en place de ressourcerie(s) fixe(s), mettre en place une tarification incitative, promouvoir le zéro déchets, développer les offres « Repair café »...

Les perspectives de cette démarche tendent aussi à améliorer les conditions de vie du « vivre ensemble », de responsabiliser les citoyens, de miser sur un environnement de qualité, d'optimiser les finances locales et d'offrir plus de visibilité au Pays de Mormal sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de demain.



En lien avec le règlement de collecte des déchets, ce document servira à évaluer la situation actuelle de la collectivité sur la prévention des déchets et à déterminer qu'elle peut libérer pour atteindre collectivement le bon équilibre dans le développement durable.

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver la validation du PLPDMA sur une durée de 6 ans
- d'autoriser le Président à lancer la procédure de validation et de lancement du PLPDMA à l'ADEME ainsi que de le placer en consultation publique.

**AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire par,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
58		1

Décide :

- d'approuver la validation du PLPDMA sur une durée de 6 ans
- d'autoriser le Président à lancer la procédure de validation et de lancement du PLPDMA à l'ADEME ainsi que de le placer en consultation publique.

Fait et délibéré le 5 juin 2024


Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **11 JUIN 2024**
- De la publication le : **11 JUIN 2024**

Le président  
 Pour le Président  
 Par délégation  
 le Directeur de l'Équipement  
 et de l'Urbanisme  
 Normal  
 Communauté de Communes



le secrétaire  
François ERLEM



Pierre-Jean SANNO

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le



ID : 059-200043321-20240605-61\_2024DEL-DE